L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 JUIN 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LINET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, 24th par semaine, 50c. par trimestre, $6.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $6. par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces françaises, placées à tarif de telle dans le corps du journal, coûteront $1 la ligne pour la première insertion, et 50 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces françaises de la page éditoriale paieront $1 la ligne pour chaque insertion.

Les annonces anglaises ou en (et en quel nombre) paieront $1 50 la ligne pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces temporaires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles ; mais cette réduction sera, en aucun cas, moindre de 25 pour cent.

Toutes les règles d'annonces d'affaires paieront 10 cents de la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce temporaire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de grandes leur ont été envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN 27 JUIN.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, sign, que les expéditions en donnent, voir à la page florissien.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif.—10 barres, à son entrepôt, No 38, rue Jackson, et bateau de déchargé : 40 douzaines de sauce et quatre tabatières pour le thé.

Par V. Reed, Shérif de la Paroisse de Plaquemines—à midi, à la Bourse des Négociants et des Associations, rue Royale, la vieille habitation Hardee, située dans la Paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve, à environ 27 mil es au-dessous de la ville, avec toutes les constructions diverses, ainsi les charrettes qui s'y trouvent—aussi, une autre portion de terre, également si tuée dans la Paroisse de Plaquemines, à environ 36 ou 38 milles au-dessous de la ville.

Par A. Longo, constable—à midi, au No 64, rue Bienville : le "Southern Stereotype Foundry and Printing Office."

Par Hola, Blaker & Co—dans leur salle d'encan, pour des fins de la ville pris au pair, marchandises sèches, telles que : Boutonnières, &c. Aussi, pour le compte de qui appartiendra, 37 fusquins beaux Cochon.

Par D. B. Morphy à l'entrepôt Home, pour le compte qui il appartiendra, 265 pièces, plus ou moins, belle flanelle de Witch—Aussi, au No 21 de la rue des Magasins, poêle de cuisine, encre au pumeal.

Par Bernard Turpin—en magasin des importateurs, MM. Simonin & Dirmé, rue Vieille-Levée : environ vingt caisses vins, champagne, kirsch, vermouth, huile d'olive, vinaigre, vermicelle, macaroni, &c. &c.

Par Montgomery Hart & Co—à leurs salles d'encan, vieille rue Levée : un assortiment de nouveautés de F. Lizardi, Chevrard de soies et de draps, beaux meubles, vaisselle, voitures, harnais, &c.

Par E. Roger & Co—dans leurs salles d'encan, rue Vieille Levée, vente aussi réservée de 400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par J. F. Boisseau—aux Nos 49 et 51 de la rue Gravier, beurre, fromage, farine, vin rouge, &c.

Par Hoffgan & Martin—au No 26 de la rue de Chartres : meublements de maison, lingerie, chapeaux feutre et paille, vaisselle, &c.

Par Vincent & Duncan No 18 de la rue de Chartres : marchandises sèches étrangères et du pays.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée

ATTENTION!

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente aux enchères d'eaux-de-vie françaises, vins, vermouth, absynthe, cordiaux, huile d'olives, &c. &c. qui doit avoir lieu, aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., au magasin des importateurs, MM. Blanchet A. Giraud, No 63, rue Vieille Levée, par le ministère de Bernard Turpin, Esq. Tesseur, encanteur.

Voir les détails, voir les annonces dans nos colonnes.

Un grand—Les machines de toile d'emballage fabriquées d'avantage à la vente annoncée par M. D. K. Morphy, encanteur, par ce aujourd'hui à 11 1/2 du matin à l'entrepôt de Home.

Les Votes du Maire Heath.

Nous voyons par le relevé des séances du Conseil de ville que nos aldermen ne traitent pas avec plus de considération les votes du Maire Heath que le Congrès ne le fait à l'égard des votes du Président Johnson, ce qui ne prouve guère que nos aldermen aient raison. Le Maire Heath avait renvoyé, sans l'approuver, la résolution acceptant la vente d'un droit de passage pour la construction d'un chemin de fer, rue Dauphine, Damaine, Bayou, St. Pierre, etc., pour l'unique raison que cette concession était faite à peu près pour rien. En effet, vendre un droit de passage pour un trajet de deux lieue de son par semaine, c'est le céder à peu près gratis. On pourrait considérer qu'à ce taux le revenu sera nul pour la ville. A supposer qu'il y ait 5,000 passagers par jour, nombre exagéré, nous en sommes convaincus, la ville n'en retirera pas huit pièces quand la compagnie en aura $250. Nous n'avons rien à dire sur la manière dont l'adjudication a été faite et nous admettons qu'il y a eu libre concurrence dans les conditions offertes Mais ce n'était pas une raison d'accepter celles qui n'ont été faites. Quand une chose ne trouve pas d'acheteurs on ne la vend pas à moins qu'on y soit forcé. Or, qui forçait le Conseil municipal à céder ce droit de passage pour un trentième de sou ? Y avait-il péril en la demeure ? Y avait-il minuit à l'Hôtel de Ville devait il rester fermé et le Conseil municipal mis à la porte faute de huit piastres par jour ! C'est ridicule

Mais on n'avait pas trouvé mieux, et cette adjudication était la seconde épreuve—Eh bien, on paraît cas, on ne vend pas et l'on attend pour vendre une occasion meilleure, surtout quand il s'agit de morceler sans accès sur le beau pavé d'une rue commerçante. Quel que soit le tracé est abominable, bien qu'il y ait eu des pétitions pour qu'il fut adopté. Tout le profit en sera pour la rue du Canal seule.

La partie de la rue Dauphine où il passera n'y gagnera rien, car il est bien clair que les passagers du Bayou St-Jean, s'ils viennent pour affaires, gagneront la rue du Canal où se trouvent maintenant un assez grand nombre de magasins pour suffire à une popula tion dix fois plus forte que la nôtre. Il y aura aussi cela de fâcheux que l'encombrement de la circulation sera pour la rue Dauphine et non pour la rue du Canal, sur le char, conduisant au Bayou, devra attendre les passagers à la tête de la rue Dauphine pour ne pas couper à angle droit la circulation de la rue du Canal. Il y a en, disons, des piétons en faveur de ce tracé, c'est possible—on trouvera ici des pétitions pour brûler la ville, — mais il y a cela en sa faveur que le nombre en est peu considérable, et il y en a (et en quel nombre) qui n'en ont qu'elle fatalité. Le résultat le plus clair pour eux sera l'agrément vue des cloaques qui bordent les rues partout où ils sont possédées des pavés en blocs carrés.

Quant aux explications demandées par M. Heath sur une émission de $1,268,772 mises ne pouvons faire mieux que de donner nos lecteurs à un tableau de chiffres que nous insérons dans un autre article. Ce tableau est celui qui fut reconnu exact par les deux chambres de la Législature après un travail attentif fait par des experts nommés en février dernier, pour examiner les livres de la ville avant que les autorités civiles actuelles eussent assumé le pouvoir. Alors la circulation était de $6,745,- 338,25. En ajoutant à cela l'émission faite depuis par les Conseils de ville, on atteint au chiffre de $3,732,926 qui est le chiffre vrai de la circulation actuelle.

Voilà tout ce que nous trouvons dans le tableau. Ce total de $3,732,926, établi et contesté par des experts et des comités de finances des deux chambres a été déclaré depuis 7 C'est ce qu'il est bon de savoir et ce sur quoi le public intéressé demandera des explications. Il faut les donner.

Le maire, dans sa communication, fait croire qu'il s'agit d'une émission non comprise dans le compte que nous établissons plus loin. Si cela était, les émissions de billets ne s'élèveraient pas à $4,732,926 mais à environ $4,975,626 ce qui est bien différent. Mais nous ne pouvons y croire Nous ne pouvons croire non plus que le Conseil des Aldermen, après avoir pris connaissance de la communication du maire, ait passé à l'ordre du jour sans cérémonie, si la pièce est contenu quelque chose de fondé.

Il est vrai qu'elle a été renvoyée au comité de finances par le Conseil des Aldermen Aldermen, mais sur l'opposition de M. Magdaniel qui a déclaré qu'il croyait que les billets dont parlait le maire étaient émis simplement pour remplacer les mêmes de la vieille émission, à mesure qu'ils rentreraient au trésor de la ville. Ce M. Monsanat est président de comité de finances du Conseil des Aldermen et, en cette qualité, il doit savoir ce qu'il dit. Au surplus, c'est un compte à faire ou à refaire. Le vérifié ils qu'en mars, le total des émissions s'élevait exactement $3,745,926. A combien s'élève-t-il aujourd'hui ? Si on ajoute ou déduit ce qui a été émis, ou retiré, il y a eu une émission non autorisée, sur les Conseils l'ignorent entièrement, ou juger par la discussion survenue à propos de la communication du maire.

Nous déplorons la promptitude de notre à agir dans cette affaire, car bien que nous n'ayons pas de raison de croire que des billets aient été contrefaits par les [illegible] de ville, nous [illegible] administration même malhonnête pourrait [illegible] une circulation que tout le monde [illegible] à ménager.

A [illegible] cette communication le maire [illegible] qui le [illegible] vivement [illegible] reproche aussi son opposition au plan d'échange de billets et de bons entre la ville et l'Etat, plan que nous avons démontré nous-mêmes n'être une persistance sinistre. C'est pousser la chose trop loin, et il ne faut pas faire aux gens un crime de ce qu'ils ont fait de bien. Quand le maire fit échouer cette combinaison aussi qu'allait hurler le crédit de la ville sans relever celui de l'Etat, il fut approuvé par tous les gens sensés et par tout le commerce de la ville, on peut presque dire par l'universalité des habitants. Seulement, nous croyons que pour cette fois le maire a commis une grave erreur et nous nous bornons à le signaler avec l'espoir que cette erreur ne portera aucune atteinte à notre circulation monétaire, circulation fondée sur une base plus solide que celle des Etats-Unis.

M. Monsanat avait fait passer une résolution ayant pour but d'opérer des économies dans les dépenses de la ville. Que fait-on de cette résolution ? Nous supposons qu'elle a été votée sérieusement, c'est à dire avec l'intention de la mettre en pratique. Nous n'en voyons pas cependant le moindre signe, si ce n'est que les Conseils ne siégent plus qu'une fois la semaine au lieu de trois, ce qui est beaucoup, nous l'avouons, car chaque séance nous coûtait cher. Si les Conseils prenaient la résolution de n'avoir qu'une séance par mois, cela vaudrait encore mieux. Mais nous ne verrons en cela qu'une abstention de dépenses et non une réduction. Or, c'est une réduction qu'il nous faut.

Nous voudrions avoir aussi ce que M. Baker dépense à faire nettoyer les égoûts sous l'inspection même et les ordres directs du département des rues. Il est certain que les contracteurs ne pouvaient pas travailler si bien pour les sommes qu'ils recevaient de la ville et sous l'attention de leurs patrons. M. Baker serait-il trouvé le moyen, vainement cherché ici dans tous les temps, de faire exécuter beaucoup de choses à un prix de frais ? M. Baker serait-il trouvé ce qui n'existe dans aucune grande ville des Etats-Unis, des employés fidèles, exacts, laborieux, et des journaliers travaillant avec courage et à bon marché, quand même l'œil de l'inspecteur n'est pas sur eux ?

Beaucoup de contrats de nettoyage ont été annulés sur la demande du maire Heath et du commissaire des rues, et les travailleurs de la ville ont remplacé les contracteurs sur beaucoup de points. Il y a vingt ans qu'on fut obligé d'avoir recours au même expédient et l'on s'en trouva fort mal. Nous demandons aujourd'hui à connaître le résultat économique du changement opéré par M. Baker. Il doit le savoir; et par ce qu'il en a coûté depuis quinze jours, nous saurons ce qu'il en coûtera pour l'année entière. Ce chiffre seul, s'il est calculé avec honnêteté et candeur, nous en apprendra plus que toutes les discussions du passé et du présent, bien que dans le passé nous ayons vu à l'œuvre les deux systèmes et la victoire reste toujours en définitive aux contracteurs. Jusque là, nous partagerons l'opinion de M. Pasley et nous dirons que cette guerre est faite aux contracteurs dans un but exclusivement électoral. Ou n'a pas assez des votes noirs à ce qu'il paraît, et l'on voudrait ajouter à leur nombre formidable quelques centaines de journaliers ayant le malheur de dépendre un pas trop de ceux qui les emploient.

Les Billets de Ville.

La communication du Maire Heath au Conseil municipal, qui a paru hier matin, et qui est relative aux billets de ville, a surpris nos cercles financiers. Le Maire prétend que le Trésorier et le Contrôleur de la Ville ont émis pour $1,239,772 de billets de Ville sans autorité et il demande aux Conseils d'examiner l'affaire et de prendre des mesures pour destituer les fonctionnaires qu'il accuse de fraude. Nous publions ailleurs la réponse de M. Hernandez, Trésorier de la Ville, à cette étrange accusation. Ces billets furent émis dans toute l'objet à l'examen prochain et sérieux de la part des Conseils. Mais, en attendant, nous ne comprenons pas que le Maire cherche à frapper de destituer de la nouvelle émission en demandant la répudiation de 1,232,000 piastres de billets Afin de calmer l'anxiété publique nous publions le tableau des différentes émissions et l'état de la circulation des billets de Ville.

ETAT des émissions et de rachats.

Ancienne émis.	Date.	Canceld	Rest. en cir
Sept 29, 1865			
Fév 21, 1866	$1,453,106	$1,450,944	$ 30 933
Mai 7, 1866			
Mai des taxes 1861			
Déc 9, 1862	419 940	300,708	318,172
Emis. des taxes			
Juil 20, 1863	800 000	695	499 305
8 in émis. de taxes.			
Nov 12, 1864	800,000	74,896	585,103
Nouvelle émission			
Avr 8, 1865			
Déc 16, 1865	1,798,384		
Oct 17, 1866		318,099	2,479,284
Août 13, 1866	60 000		
Août 23, 1866	400,000		
	$5,771,430	$2,568,952	$3,742,898

Le tableau il résulte que sur cinq millions et trois quarts de billets émis, il en a été retiré de jour en jour qui ont été vérifié, comptés et brûlés à l'usine à gaz, avec les garanties d'usage, et qu'il reste en circulation $3,742,926. Sur ce montant, le maire met en doute la légalité des billets émis depuis le 13 août dernier. Ces billets s'élèvent à $1,232,772. Leur émission, dit le maire, a eu lieu sans la législature avait eu lieu en vertu de résolutions des ces comités joints des finances et des rues et délaraderres pendant les vacances du conseil, et cette mesure des comités a été approuvée par les conseils dans la séance du 16 novembre suivant. Il n'y a pas eu depuis la dernière loi de la législature de nouvelle émission proprement dite. On a seulement émis des billets d'actionnaires en échange de billets plus forts ou de billets mutilés ou détériorés. Telles sont les assurances données par les fonctionnaires criminisés et qu'il est très facile de vérifier. Nous espérons que l'investigation que les conseils vont faire à ce sujet enlèvera tout doute et raffermira la confiance dans les billets de ville, qui sont tout aussi bien, sinon mieux garantis que le papier-monnaie des Etats-Unis.

MADAME JUAREZ —M. Kellog a reçu hier une dépêche des autorités à Washington qui lui demandent si le cutter des Etats-Unis *Wilderness* ne serait pas en état de transporter Mme Juarez au Mexique. M. Kellog a fait une réponse affirmative.

CHEMIN DE FER DE JACKSON — On verra dans nos annonces qu'à partir du 10 juillet prochain le prix de passage sera de sept cents par mille avec un escompte de deux cents par mille pour les personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des tickets sera toujours ouvert une demi-heure avant le départ des trains. Le nouveau dont il agit est fort libéral et nous ne doutons pas que les voyageurs ne s'empressent de s'y conformer.

LIQUIDATION.—Nous appelons l'attention des acheteurs sur la liquidation des Dames sur l'ordonnance de M. E. Haggerty, 133 rue du Canal. Cette maison désirant cesser les affaires après l'été est disposée à écouler son immense assortiment de marchandises à des taux considérablement au-dessous du prix de revient. M. Haggerty louera son magasin pour les trois années de bail qui restent à courir.

PAVILION NATIONAL.—M. Louis Bauer informe ses amis et le public qu'il a engagé pour son établissement les deux frères Mayer, si favorablement connus ici, et M. Eichstêm, fameux violoncelle de Lyon, exécutant avec cet instrument des solos extraordinaires. Le premier concert aura lieu samedi soir 29 de courant. Un élégant salon est préparé pour les dames. Quant aux rafraîchissements, leur qualité ne laissera rien à désirer. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—26 juin.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien, Encaisseur Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	76 degrés.
Midi	82 "
3 heures P. M.	86 "
6 heures P. M.	82 "

IL NE S'ÉTAIT PAS NOYÉ.—Le nègre George Elite, dont nous avons raconté hier les images tentatives de suicide, n'était pas, à ce qu'il paraît, assez résolu à quitter ce monde que nous l'avons supposé. Les cris de Himalayas qu'il a lancés pour se noyer, il avait voulu simplement prendre un bain et faire un exercice en nôtre fraîcheur. Les cris de Himalayas sont à ce qu'on nous dit, les grandes chaleurs! Donc température supposée bonifie, elles invitent les baigneurs, et George Elite, s'est oublié comme tant d'autres, et se plongé, mais pour y rester, et nageant sous les wharfs tout à son aise et sans être vu de personne, il est allé sortir à l'autre bout de notre belle cité. Mais dans l'accoutrement où il se trouvait il a bientôt été arrêté et ramené chez sa mère, qui s'adressant au Recorder Genella, en a demandé pour qu'il soit mis à l'asile des Fous.

VOL AUDACIEUX. — Un voleur est entré avant-hier soir, dans la maison No 367, occupée par Mossy Hawes, rue Bourbon, et s'est mis en devoir de s'emparer de tout ce qui lui a été rapporté d'abord par chlorodormeur les nègres domestique, Celia Saunders et deux autres. Il a été arrêté par un agent qui a trouvé sur lui une montre, et il allait entrer une malle quand on lui a mis la main dessus. Il a été découvert qu'il était établie qu'il était [illegible] qu'il [illegible] [illegible] [illegible]